



Conformément au nouvel arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale, à partir de 1^{er} janvier 2023, le doctorant doit prêter serment à l'issue de sa soutenance.

Le plus simple est donc que le docteur prête serment immédiatement après la délibération du jury et de la proclamation du Président de jury précisant que le doctorant est désormais Docteur.

Direction ED PHF

Serment

À l'issue de la soutenance et en cas d'admission, le docteur prête serment, individuellement en s'engageant à respecter les principes et exigences de l'intégrité scientifique dans la suite de sa carrière professionnelle, quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité.

Le serment des docteurs relatif à l'intégrité scientifique est le suivant :

« En présence de mes pairs. Parvenu à l'issue de mon doctorat en [spécialité], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats. »

Cette étape de la soutenance est inscrite au procès-verbal.

Oath

After the thesis defense and in the case of admission, the PhD takes an oath, individually, by committing to respect the principles and requirements of scientific integrity in the rest of his professional career, whatever the sector. or field of activity.

The PhD's oath of scientific integrity is the following:

« In the presence of my peers. With the completion of my doctorate in [research field], in my quest for knowledge, I have carried out demanding research, demonstrated intellectual rigour, ethical reflection, and respect for the principles of research integrity. As I pursue my professional career, whatever my chosen field, I pledge, to the greatest of my ability, to continue to maintain integrity in my relationship to knowledge, in my methods and in my results. »

This stage of the defense is recorded in the Minutes.